



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de VOUVRAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 7 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 7 octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 1^{er} octobre 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Christian DRUELLE, Jean-Michel BIZET, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Liliane DALONNEAU, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Stéphanie AK, David MILLARD, Dominique GOURDON, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 5

Ajete DESLIS a donné pouvoir à Olivia ETIENNE, Laetitia DIFRAYA a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Françoise RICHARD a donné pouvoir à Liliane DALONNEAU, Gilberte BAUMANN a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN, Patrick DELETANG a donné pouvoir à Elisabeth GANDEMER.

Absents non représentés : 4

Jean-François TRAINSON, Philippe BARROUX, Floriane MARINA, Damien COCHARD.

Votants : 23

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Michel BIZET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2025-39
Adoption d'une décision budgétaire modificative n°2 - exercice 2025

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le budget primitif 2025 de la Commune a été adopté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 25 mars 2025.

Il s'avère nécessaire aujourd'hui de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement, en dépenses comme en recettes, dans le cadre d'une décision modificative n°2, en application de l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Vu la Commission Finances en date du 25 septembre 2025 ;

Le détail des modifications proposées figure dans le tableau suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61351-518 : Locations matériel roulant	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61358-020 : Autres locations mobilières	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228-020 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551-518 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262-020 : Frais de télécommunications	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6355-518 : Taxes et impôts sur les véhicules	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6378-020 : Autres impôts, taxes (autres organismes)	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 800.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 800.00 €
D-7392221-01 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-722 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	16 800.00 €	0.00 €	16 800.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21351-11-020 : Mairie	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général		26 800.00 €		26 800.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-APPROUVE cette décision modificative budgétaire n° 2 au budget primitif 2025.

ADOpte A 17 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Stéphanie AK, Elisabeth GANDEMER (qui a par ailleurs reçu pouvoir de Patrick DELETANG), Vanessa BECHET, Dominique GOURDON, Patrick ETESSE).

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BIZET.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 7 octobre 2025,

Le Maire,

Christian DRUELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.